

# La Chambre vote la Loi de Recrutement

## Une allocation sera accordée aux soutiens de famille

Après avoir employé plus de vingt séances à discuter de l'article 2 de la loi de recrutement, la Chambre, dans la seule séance d'hier, a voté les 28 articles suivants sur les 36 que comporte le projet.

Aux termes de l'article 22, une allocation est accordée aux familles des militaires qui remplissent avant leur départ pour le service les devoirs de soutiens indispensables de famille. Le chiffre de l'allocation est fixé à 1 fr. 60, avec majoration de 0,50 pour le premier enfant, de 0,70 pour le deuxième, de 0,80 pour le troisième. 1 fr. pour le quatrième; chaque enfant en son donnant droit à une majoration de 0 fr. 20.

## Le service militaire est réglé par demi-classe

Aux termes des articles 33 et 30, le service militaire est réglé par demi-classe. La durée du service compte : pour la première fraction, du 1er mai de l'année suivant celle du recensement; pour la deuxième fraction, du 1er novembre. L'incorporation doit avoir lieu les 10 mai et 10 novembre.

## Réserve et Territoriale restent armée active

L'article 47 a trait aux périodes d'exercice, dont la durée totale n'excédera pas huit semaines pour les hommes de la réserve. L'article 49 stipule que les hommes de la réserve territoriale, seront considérés, sous tous les rapports, comme des militaires de l'armée active.

La suite du débat fut renvoyée à cet après-midi. La séance du matin sera consacrée à la réforme de l'enseignement.

## L'indemnité de 720 francs sera payée jusqu'au 31 décembre

Hier après-midi venait en discussion à la Chambre la question de l'indemnité de vie chère de 720 francs allouée aux agents et petits retraités de l'Etat.

Après un long débat, auquel prirent part de nombreux députés, un projet de loi portant les délais d'attribution de l'indemnité a été adopté. En voici les points essentiels :

Le délai fixé par l'article 79 de la loi de Finances du 31 décembre 1921, pour la suppression des indemnités exceptionnelles de cherté de vie de 720 francs par an, allouées au personnel civil de l'Etat est prorogé jusqu'au 31 décembre 1922. Ces dispositions s'appliquent également à l'indemnité temporaire de cherté de vie de 60 fr. par mois instituée en faveur des petits retraités de l'Etat par la loi du 12 avril 1922. Elles s'appliquent aussi au personnel en retraite des chemins de fer secondaires d'intérêt général et des chemins de fer d'intérêt local.

## Les licenciements dans les Arsenaux

GUODE, continuant son discours de vendredi, demanda qu'il ne fut procédé à aucun licenciement dans les arsenaux avant qu'on ne connût le programme naval.

L'amiral GUÉPRATTE et M. AIGUIER parlèrent dans le même sens.

M. GAUVRY proposa que les licenciés fussent employés à l'agriculture.

La suite de cette discussion a été renvoyée à mercredi.

## Le rétablissement de la distribution postale du dimanche

La Commission de l'agriculture réunie sous la présidence de M. Daniel Vincent, a entendu le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. après lequel elle avait vivement insisté pour obtenir le rétablissement de la distribution postale du dimanche dans toutes les communes rurales.

Le sous-secrétaire d'Etat a annoncé à la Commission qu'il avait soumis à la Commission un projet de loi tendant à demander au Parlement un crédit de 9 millions par an qui lui permettra de donner satisfaction au désir de la Commission sans porter atteinte au repos hebdomadaire des facteurs.

## La Guerre d'Irlande

Dublin, 28 juin. — Les troupes régulières irlandaises ont attaqué Four-Courts, le quartier général des irréguliers, avec des mortiers de tranchée et des mitrailleuses.

A 14 heures, le combat continua toujours entre les troupes assaillantes et les quelques centaines d'irréguliers occupant les « Four-Courts » et le « Powder Mill » qui est en feu. A midi, on vit des rebelles se retirer à l'arrière des « Four-Courts » et s'échapper dans les caves du bâtiment. Des troupes de l'Etat firent modifier leur feu afin d'empêcher l'immense feu qui se produisit.

Les pertes des troupes de l'Etat libre sont très faibles. Dans les autres parties de la ville, la vie commerciale n'est pas interrompue. Les centaines de spectateurs se tiennent aux abords du lieu de combat.

Tous les voyageurs arrivant à Dublin par train sont fouillés.

D'autre part, selon un télégramme de Dublin aux journaux, quelques brèches ont été faites dans les murs des « Four-Courts » et la garnison a été délogée de plusieurs corps du bâtiment qui sont maintenant occupés par les soldats de l'Etat libre.

# Les ouvriers allemands pour la République

## Comment 500.000 personnes ont manifesté à Berlin

Berlin, 28 juin. — La République avait mobilisé hier, toutes ses troupes contre la réaction. Plus de 500.000 ouvriers et démocrates de tous grades, répondant à l'appel des syndicats et des partis, s'étaient concentrés dès 2 heures de l'après-midi sur la place de Lustgarten, à l'extrémité de l'avenue des Tilleuls. Un chœur d'ouvriers chantait entre deux harangues d'Internationaux ou la « Marseillaise ouvrière ». La foule était si dense qu'à 3 heures, il était impossible de se mouvoir.

Une véritable mer humaine déversait sans interruption ses flots sur la place du Châtelet. Un nombre incalculable de drapeaux républicains et d'emblèmes socialistes flottaient au vent, parmi les pancartes des sections de différents partis ouvriers. Ces pancartes dénonçaient toutes le péril dont est menacée la République et faisaient appel à l'union de toutes les forces démocratiques du pays pour sa défense. L'apparition au bout d'une longue perche de deux mannequins dont l'un représentait, pendu à une lanterne, Ludendorff en uniforme, avec une hure de porc en guise de tête, tandis que l'autre symbolisait Helfferich se balançant au sommet d'une potence, déclencha l'hilarité des masses.

Les discours prononcés furent, bien entendu, violents au possible.

## La police a fait feu sur les manifestants

Berlin, 28 juin. — Les manifestations antireactionnaires se sont poursuivies. L'habitation de deux députés populistes a été sacquée par la foule, ainsi que les salles de rédaction de deux organes de droite.

Vers 7 heures, la police a tiré sur la foule. On signala 3 morts et 25 blessés.

A Erfurt, 50.000 manifestants ont demandé la destitution de tous les hauts fonctionnaires réactionnaires.

La foule a exigé que l'ancien drapeau prussien avec aigle, soit enlevé du Palais de Justice.

A Sarrebruck, la municipalité a décidé de donner à deux rues de la ville les noms de Rathenau et d'Erzberger.

## Sur la piste des assassins du ministre Rathenau

Berlin, 28 juin. — La police a opéré dans les environs de Berlin, une arrestation à laquelle son rapport attribue une importance considérable. Il s'agirait d'un jeune homme que l'on croit être un des auteurs de l'assassinat de M. Rathenau.

Le docteur Weiss, le chef de la police politique, s'était dérangé lui-même avec plusieurs inspecteurs, pour opérer cette arrestation. L'individu, dont on cache l'identité, n'a rien dit.

Il a déjà fourni plusieurs alibis qui, tous, ont été reconnus faux; les témoins qui lui ont été cités ont été entendus immédiatement, lui ont opposé les démentis les plus catégoriques.

Le capitaine de frégate Tillesen, inculpé de complicité et arrêté hier, à Flensburg, a été ramené à Berlin sous la conduite de six agents.

Le correspondant du « Berliner Tageblatt » à Francfort, rapporte qu'Henri Tillesen, qui était étudiant dans cette ville, avait déclaré à son retour de Francfort, qu'il avait participé au Congrès des soldats nationaux, et que cela ne pouvait pas continuer ainsi, et qu'il logerait une balle dans la tête de Rathenau, en s'en réservant une pour lui-même s'il échouait.

Des amis de Tillesen, deux lieutenants de réserve, interrogés, ont confirmé ce fait. Tillesen sera confronté ce soir avec le garde forestier qui a vu les assassins quelques minutes avant le drame.

Parmi les enquêtes suivies par la police allemande, sur les assassins présumés de Rathenau, il en est une qui mérite beaucoup d'attention. C'est celle qui met actuellement les limiers allemands sur la piste d'une automobile occupée par trois voyageurs, dont le signalement correspond à celui des assassins d'Erzberger et de M. Rathenau, et qui a été remarquée dimanche matin à Pinthen, par un habitant de cette localité.

Par ailleurs, la « Gazette de Coblenz » publie un télégramme de son correspondant de Berlin, disant qu'on semble persuadé dans certains milieux parlementaires de la capitale, que les assassins de Rathenau sont des nationalistes russes.

A l'« Allgemeines-Elektrizitäts-Gesellschaft », dont Rathenau était le grand chef, on n'écarter pas cette éventualité.

## Des secours aux Russes vont partir de Dunkerque

La mission de secours de la Croix-Rouge Française en Russie partira de France dans les premiers jours de juillet.

Le vapeur « Californie » charge actuellement à Dunkerque 9.000 tonnes d'approvisionnements divers à destination de Pétersbourg.

A son bord prendront place la plupart des membres de la mission.

Le directeur général de la Croix-Rouge, M. Hannouti de La Grange, devancera l'arrivée en Russie de ses secours.

# Sociétés de Secours Mutuels

## PROPOSITION DE MODIFICATIONS A LA LOI

### Elles sont de nature à atténuer la crise du logement

Un groupe de députés, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Louchère, Macaré, Justin Godart, Raoul Persil, Arthur Levasseur, viennent de déposer une proposition tendant à modifier la loi du 1er avril 1898 sur les Sociétés de Secours Mutuels.

Voici les principales dispositions du texte proposé :

« Les sociétés libres peuvent, comme les sociétés approuvées, construire, acquérir et posséder des immeubles, jusqu'à concurrence des trois quarts de leur avoir, les vendre et les échanger. »

« Les fonds communs de retraites pourra être réduit aux subventions, ainsi qu'aux dons et legs faits à titre insaisissable. Cette réduction ne pourra être accordée, après avis du Conseil de la Mutualité, qu'aux Sociétés autorisées à cet effet par une assemblée générale extraordinaire et qui, sur leur demande, s'engagent à verser leurs fonds à une Caisse autonome. »

« L'intérêt servi par la Caisse des Dépôts et Consignations aux fonds de retraites des Sociétés de secours-mutuels approuvées ou reconnues d'utilité publique ne pourra être inférieur au taux pratiqué, pendant l'année, par la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse. »

« La loi du 1er avril 1898, qui constitue la charte de la Mutualité, devait nécessairement, font observer les auteurs de cette proposition de loi, en suivre le développement et les adaptations, sous peine de les rendre impossibles et d'enlever à la propriété toujours croissante de cet organisme social. »

Après vingt-cinq ans de fonctionnement, les Sociétés de secours mutuels ont été amenées à reconnaître que certaines dispositions de cette loi ne répondent plus aux nécessités actuelles et qu'elles apportent une gêne considérable à l'effort des Mutualités désireuses de collaborer à la mise en vigueur d'un projet d'Assurances Sociales en préparation, auquel leur adhésion est dès maintenant acquise.

« Les restrictions pour le placement des capitaux, qui ne peut s'étendre, pour certaines Sociétés, ni aux prêts hypothécaires, ni aux habitations à bon marché; l'aliénation du fonds commun de retraites, qui ne peut être faite qu'à l'exception de la création des Caisse autonomes; et le maintien du taux d'intérêt correspondant. »

« L'obstacle légal dressé entre ces organismes convergent au même but doit disparaître au plus vite, en présence de leurs situations communes à collaborer aux mêmes œuvres sociales. »

Nous inspirant de ces considérations de portée générale, nous approuvons les modifications proposées avec l'espoir que le Parlement ne tardera pas à les adopter.

« Nous sommes convaincus que ces modifications, que trop dur et à l'entour de l'atténuation de la crise du logement, et l'effort dans nos régions dévastées, où elle persiste à l'état aigu, au grand dommage des familles ouvrières, atrocement exploitées par de cupides propriétaires. »

E. P.

# On tient les cambrioleurs du Bureau de Poste Parisien

## CE SONT LES BANDITS CASTELLI ET MOSCA ARRETÉS DERNIEREMENT

Paris, 28 juin. — La police judiciaire semble en avoir complètement terminé avec l'affaire du cambriolage du bureau de poste de la rue Vauvargues.

Quelques comparées sont encore en fuite mais les principaux auteurs de l'affaire sont entre les mains de la justice et ne sont autres que les nommés Castelli et Mosca, arrêtés dernièrement au bureau de poste de l'avenue d'Orléans où ils venaient tous deux retirer leur courrier.

## COMMENT ILS FURENT DECOUVERTS

Il y a trois jours, une boîte en bois arriva à la poste au nom de Mosca. Elle fut saisie par la police. A l'intérieur on découvrit un faux cachet de poste portant le numéro 110 de la rue de Rennes. Il y avait également un composant et des lettres destinées à établir de fausses indications.

Le même jour un inspecteur des postes se présenta à la poste judiciaire et déclara qu'on avait découvert 21 boîtes de la Défense Nationale de 10.000 francs. Chacune timbrée du bureau de la rue de Rennes qui ne les avait pas émis.

Le cachet saisi dans la boîte adressée à Mosca avait un petit défaut qui a été retrouvé sur les boîtes de plus les numéros des boîtes se concordent, ne diffèrent que les boîtes volées rue Vauvargues au nombre de 38.

Une expérience fut opérée et à l'aide des rayons ultra-violet on s'aperçut que les numéros avaient été changés. Les auteurs avaient disparus à l'aide d'un procédé chimique des plus classiques. En outre, on avait découvert en perquisitionnant chez Castelli des étiquettes de lettres.

Les inspecteurs procédèrent à une enquête qui établit que Mosca avait fait dans cette maison divers achats et avait payé avec des boîtes de 1.000 francs.

Dix boîtes ont été retrouvées dans les caisses du magasin et les vendeurs mis en présence de Mosca l'ont formellement reconnu.

## LES COMPLICES

C'est alors que l'inspecteur fut envoyé à Marseille et arrêta trois femmes complètes et la femme de Mosca.

Une perquisition avait été opérée lors de l'arrestation de Castelli, chez la femme Voisin, rue Duouéville, avec laquelle il vivait mais on avait laissé cette dernière en liberté. A la suite d'une deuxième perquisition, on a retrouvé chez cette dernière, deux lettres de Castelli demandant la culpabilité de cette femme.

Arrêtée elle a fait des aveux complets, elle a déclaré avoir jeté plusieurs boîtes de la Défense Nationale dans les W.C., elle a ajouté qu'à 6 heures du matin le dimanche après le cambriolage de la rue Vauvargues, Mosca

sommes conseils, il devait se les rappeler... Oui, il se les rappelle...

Renaud et son fils, servis par Joseph, prirent en hâte quelque nourriture, puis l'armateur alla dire bonsoir à sa femme, et, prétextant une fatigue écrasante, il annonça qu'il allait se coucher. Richard de même.

Elle parvint à entrer chez Marie-Thérèse; elle paraissait mieux, plus paisible surtout. Après avoir causé un instant avec la jeune fille, Renaud se retira, et on le suivit, laissant sa fiancée avec Denise.

« Ils étaient pressés et cela se concevait, de savoir quelle somme leur avait été soustraite. L'armateur eut bientôt fait de s'en rendre compte. »

« Le compte volé s'élevait à trente-huit mille cinq cents francs ! »

C'était beaucoup, étant donnée la fortune précaire de la famille Monestrange, et cependant, en songeant que le malheur eût pu être quatre fois pire, il y avait lieu de se réjouir.

« C'est quarante mille francs de moins que nous posséderions, mon pauvre ami, fit Renaud avec tristesse, c'est-à-dire la nécessité de réduire encore notre train de maison. »

Mais, du moins, l'échance sera payée, intégralement payée.

En voulant remettre de l'ordre, car tous les tiroirs du secrétaire avaient été bouleversés de fond en comble, le mari d'Henrietta s'aperçut de la disparition de l'enveloppe qui était contenue, outre les traites fausses, la déclaration signée Chimène.

# L'Autriche est isolée du reste du monde

## Les Cheminots et Postiers sont en grève générale

Vienne, 28 juin. — Une grève générale des cheminots et employés des P. T. T. a été déclenchée à Vienne, à la suite du refus opposé par le gouvernement d'augmenter, comme le demandent les socialistes-démocrates, les salaires des employés d'Etat.

A la suite de ce mouvement, l'Autriche se trouve virtuellement isolée du reste du monde.

# Embouteillage du Logement

## Quelques exemples de spéculation illicite

Un de nos distingués magistrats — mettons des environs de Lille pour éviter toute précision, juge peut-être désagréable, mais déclinant d'ailleurs, en pleine audience, avec une piquante ironie : « Pour remédier à la pénurie du logement, il suffit qu'un locataire diminue ou réduise de moitié son loyer, pour faire de la place à un autre qui ne se caser ou soit menacé d'expulsion. Personne ne se trouvera sur la rue et la crise sera ainsi conjurée ! »

Les chemins de fer, pour doute alléchant, mais la pratique difficile.

Le subtil conseil de ce facétieux magistrat devrait plutôt s'adresser aux cossus propres qu'aux ménages ouvriers.

On nous cite, en effet, dans la seule ville de Lille, beaucoup de nouveaux riches qui, s'achètent, sans regarder au prix, deux maisons contiguës, pour n'en faire qu'une destinée à leur usage personnel, sans se préoccuper des locataires, réduits à chercher ailleurs et, en cas d'insuccès, à coucher sous les arcades de la gare ou sur un trottoir hospitalier, à moins de consentir à payer le prix fort.

L'appât de certains profits est évident. Insistons sur ce fait que le Centre, par un modeste garni, loué 25 francs avant la guerre est payé aujourd'hui 80 francs par mois et un autre est monté de 28 francs à 130 francs mensuellement, avec un péage de nouveaux bonds sur l'échelle d'ascension vertigineuse.

Dans un faubourg de Lille, les minables pièces d'une cité populaire, louées 25 francs par mois en 1914 et 50 francs au début de 1922, ne sont plus accessibles aujourd'hui aux amateurs que moyennant 65 francs, soit une augmentation de 160 pour cent sur les prix d'avant-guerre.

Pour d'autres maisons, dans un quartier ouvrier de notre ville, le loyer a sauté de 30 à 90 francs.

Il ne s'agit pas conséquemment de cas particuliers. La situation que nous signalons est générale et, sans rares exceptions, cette exploitation effrénée présente partout le même caractère scandaleux.

Pour réduire l'embouteillage de plus en plus marqué du logement, les magistrats peuvent utiliser d'autres armes que les suaves plaisanteries des lois toujours en vigueur leur en donnent le droit et leur en font un devoir auquel, nous aimons à le croire, ils ne voudront pas se dérober.

Les locataires ne peuvent d'ailleurs réclamer leur avis de prorogation par lettre recommandée à la poste et, par ailleurs, AVANT LE 1er JUILLET PROCHAIN s'exposeront à être expulsés dans quinze jours ou obligés de subir des exigences outrancières.

Que les retardataires, agissent donc tant qu'il en est temps encore !

# AU CONGRÈS DE LA C. G. T. UNITAIRE

## Une bagarre après un discours de Lauridon sur l'orientation syndicale

Le Congrès de la Confédération Générale du Travail Unitaire a continué mardi après-midi la discussion sur l'orientation syndicale.

Lauridon, du Nord, après avoir prononcé un long discours sur le communisme a terminé en déclarant qu'il se solidarise avec la révolution russe et qu'il ira à Moscou sans aucune réserve.

Le Congrès a ensuite fait une ovation à un délégué du Nord à sa descente de tribune pendant que quelques délégués protestaient et s'investissaient. La salle était houleuse et d'ailleurs, président de séance, ne pouvait obtenir le calme.

Dans un coin de la salle, à gauche de la tribune, une légère bagarre s'est produite.

## LA DISCUSSION CONTINUE

Saint-Etienne, 28 juin. — Le Congrès de la Confédération Générale du Travail Unitaire a repris ce matin le débat sur l'orientation syndicale.

Semard, des Cheminots de Valence, fait une vive critique du rapport fait par la délégation de la commission administrative de la Confédération Générale du Travail Unitaire sur la conférence préalable de l'Internationale socialiste révolutionnaire, conférence tenue à Berlin récemment.

Cette conférence, d'après l'orateur, n'a été que pour servir de prétexte et de troncure à la classe ouvrière.

Examinant la nécessité d'une Internationale unique, Semard est partisan de l'adhésion à Moscou, mais avec la suppression de la liaison organique avec l'Internationale rouge.

Boit, de Paris, estime que les congressistes doivent se prononcer pour une motion en faveur de l'entière indépendance syndicale au point de vue national.

Dejonckère, des Cheminots, se déclare partisan de l'autonomie syndicale dans le cadre national et international. Il ne veut pas être placé sous la tutelle des partis politiques.

# Une victoire russe à la Conférence de La Haye

## La question des crédits sera discutée avant celle des dettes

La Haye, 28 juin. — La politique des Soviets sera exactement la même à La Haye qu'à Gênes, a déclaré, dès son arrivée, Litvinoff, le chef de la délégation russe, aux représentants de la presse. « Il avait ajouté : « Il y a deux mois, nous avons dit que la condition préalable et nécessaire de toute discussion était que l'on nous accordât des crédits; nous le disons encore aujourd'hui. Point d'argent, point de négociations. Nous causerons quand nous saurons combien on nous prêtera. »

Litvinoff, entrant en contact pour la première fois avec la sous-commission des crédits de la Conférence de La Haye, n'a fait que répéter, avec la même rudesse et la même franchise, sa réclamation.

M. de Chevilly exprima le désir que les Russes fissent connaître quels grands travaux sont nécessaires à la Russie pour restaurer les communications, l'agriculture et l'industrie, avec l'ordre d'urgence de ces travaux.

Le délégué anglais donna l'assurance que le gouvernement britannique n'avait pas changé de dispositions à l'égard des Russes depuis Gênes et qu'il pourrait s'engager à garantir certains crédits consentis par les particuliers.

Finalement, après une nouvelle intervention du délégué français, Litvinoff se déclara satisfait et accepta d'apporter à la commission des crédits une documentation permettant de répondre aux questions touchant les transports, l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur et intérieur.

Il se retirera ensuite avec les honneurs de la bataille car il avait obtenu, en somme, ce qui lui tenait le plus à cœur : que la question des crédits fut discutée avant celle des dettes et celle des biens privés, qui à son avis doivent lui être subordonnées.

La suite des débats de la Conférence de La Haye dépend donc maintenant de la remise, que l'on espère très prochaine, du plan de reconstruction élaboré par les Russes, concernant principalement la restauration de leurs transports, de leur agriculture, de leur industrie et de leur commerce.

## Un délégué anglais est mort subitement

M. W. O. Burt, délégué britannique à la conférence de La Haye, a été frappé d'une attaque d'apoplexie et est mort subitement.

## Les vœux du parti travailliste au Congrès d'Edimbourg

Edimbourg, 28 juin. — La conférence du Parti Travailliste a décidé de demander que le traité de Versailles soit révisé, conformément aux nécessités de la situation européenne actuelle; que l'obligation du gouvernement allemand de réparer soit bornée à la restauration des régions dévastées de France et de Belgique; que les troupes d'occupation soient réduites; que le gouvernement russe soit reconnu et que le gouvernement britannique demande au gouvernement japonais d'évacuer la République d'Extrême-Orient.

Enfin la conférence demande au gouvernement britannique de s'engager à conclure un pacte militaire.

## Les Mineurs de Carmaux obtiennent gain de cause

LA COMPAGNIE DEVRA LEUR PAYER 31.000 FRANCS

Carmaux, 28 juin. — La Compagnie des mines de Carmaux citée par le Syndicat des Mineurs en justice de paix, en paiement des sommes retenues pour la première quinzaine de septembre, a été condamnée, par défaut, au paiement d'une somme de 31.000 francs, pour salaires indûment retenus durant la première quinzaine de septembre 1921.

Cette action a déjà fait l'objet de deux jugements, l'un à Carmaux, l'autre à Albi.

Il s'agissait, cette fois, d'obtenir l'homologation du rapport du commissaire expert, M. Haon, fixant le montant des sommes retenues par la Compagnie.

## La Retraite des Mineurs

Bruxelles, 28 juin. — Les gouvernements belge et français viennent de procéder à l'échange des ratifications au sujet de la convention signée à Paris, le 14 février 1921, en vue de garantir dans les mines belges ou françaises les bénéfices du régime spécial de retraite des ouvriers mineurs. En vertu de cette convention, les Belges travaillant en France, et vice-versa, âgés de 55 ans, ayant trente années de travail, bénéficieront des allocations des ouvriers mineurs de l'un ou l'autre des deux pays.

## Le temps d'aujourd'hui

ONDES ET EAUCALMES

Vents modérés des régions ouest à nord-ouest. Temps nuageux, à éclaircies et ondées, suivies d'une amélioration. Température stationnaire. Le minimum de température sera d'environ 12°.

FEUILLETON DU 30 JUIN. — N. 49

# SANG MAUDIT

par ELY MONTCLERC

Mais à présent, c'est fini, n'est-ce pas ? ajouta-t-elle en se penchant vers son fiancé au point que leurs têtes se touchèrent, et qu'il put, une fois encore, effleurer son front.

N'est-ce pas que tu resteras toujours avec moi, maintenant ? que tu ne me quitteras plus ?

— Je ne le pourrais, ma chérie, je suis trop malheureux loin de toi.

Non, jamais, jamais je ne te quitterai, j'aurais une peur affreuse de m'éloigner, maintenant.

Tu as raison, deux êtres comme nous sont si étroitement unis que... que... l'un et sans l'autre, il pourrait arriver...

Moi aussi, j'aurais peur loin de toi... Je m'imaginerais des choses...

Reste, reste à mes côtés... garde-moi, protège-moi...

Et d'un geste convulsif la pauvre petite se cramponnait à son fiancé.

« Ces créatures-là sont bien mal armées pour le combat de l'existence... »

Heureusement tu la protégeras, tu lui écrieras les tracas, les soucis... Pauvre petite, elle me fait de la peine de pleurer ainsi.

Et cessant doucement les fins cheveux blonds de l'fortunée ?

— Sèchez vos beaux yeux, ma mignonnette, tout rentre dans l'ordre, votre ami est revenu; redonnez-vous gai, heureuse, confiante...

Et puis, aussi, ayez l'obligeance de lui rendre un instant la liberté, termina Denise en riant. Car tu ne parais pas le douter le moins du monde que ce cher garçon a l'estomac vide.

Son père l'attend en bas pour souper... laissez-le. Nous reviendrons l'embrasser tout à l'heure.

Marie-Thérèse, lentement, dénoua son étreinte :

— Va... Richard, dit-elle, c'est vrai que je suis une égoïste.

Soulement, écoute... je... je veux te dire quelque chose tout bas.

— Quel est-ce, mystérieuse ?

— Pépêche ! cria l'aimée, je me bouche les oreilles.

« Soient de moins en moins fréquents... j'espérais même qu'ils se disperseraient sous peu... »

— Si ce n'est que cela, mon trésor, je